



Dès que possible

Lettre de préavis (bailleur ou copropriété)
<https://services.giboire.com/>

Chercher les écoles, crèches et/ou nourrices proches du futur domicile

PREAVIS NORMAL

PREAVIS COURT

3 mois avant

Budgétiser mon déménagement

Besoin d'un déménageur ? **Devis gratuit au 02 30 95 32 23**
ou sur <https://services.giboire.com/>

Résilier mon bail sur <https://services.giboire.com/>

Compteur d'électricité : mettre le compteur à mon nom

Internet : souscrire un nouvel abonnement

Mobile : vérifier la couverture réseau

Eau : contacter le service public des eaux

Assurance habitation : souscrire un nouveau contrat *et résilier l'ancien*

Assurance auto : informer mon assureur

02 30 95 32 23

Un interlocuteur unique
pour toutes mes démarches

1 mois avant

1 mois avant

2 semaines avant

Communiquer mon changement d'adresse :

Banque

Employeur

Réexpédier mon courrier par La Poste

Lister le petit matériel (*douilles de chantier et ampoules, prises multiples, dominos, joints neufs ...*)

Préparer une caisse à outils pour le jour J

(*tournevis d'électricien, clé à molette, assortiment de clés Allen, pince multiprise, marteau etc...*)

2 semaines avant

JOUR DU DEMENAGEMENT

Relevés des compteurs :

État des lieux :

.....
Date d'état des lieux de sortie

.....
Date d'état des lieux d'entrée

Mon ancien logement :

Mon nouveau logement :



..... Électricité

..... Gaz

..... Eau



Mettez vos compteurs à votre nom, retrouvez votre numéro de compteur...

Contactez le :
02 30 95 32 23



Je pense à confirmer à mon assureur la fin du contrat et lui envoyer une copie de l'état des lieux de sortie ou tout autre document justificatif

1 MOIS APRÈS VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Résilier mes abonnements sur <https://services.giboire.com/>

Installer une alarme

Contacter les organismes administratifs :

Carte grise sur www.ants.gouv.fr

Listes électorales en mairie ou en ligne sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Mutuelle

Contacter les services publics :

Un seul formulaire : www.service-public.fr/particuliers/

Impôts, Pôle Emploi, Caisse de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, etc.), Caisse des Allocations Familiales, Caisse de retraite (Agirc et Arrco, Cnav, etc.), Caisse des dépôts

Dans les mois qui suivent :

Contrats résiliés : vérifier l'arrêt des prélèvements et les éventuels trop perçus.

Changement d'adresse : prévenir l'expéditeur dès que je reçois du courrier encore transféré par La Poste. Si je continue à recevoir des courriers après six mois, j'envisage de prolonger la période de réacheminement par La Poste.